

Formation scolaire et formation continue

MÉTIER DE L'ARCHITECTURE



Bon niveau en enseignement général.
Rigueur dans les calculs et le dessin.
Capacité d'analyser les études et les suivis de chantier dans tous les corps d'état.



Objectifs

Le travail de ce technicien est de seconder l'architecte dans l'acte de construire. Il exerce son métier dans les agences d'architecture, les bureaux d'études spécialisés, les entreprises du bâtiment, les sociétés d'équipement ou d'aménagement du territoire et d'urbanisme, les administrations...
Devis descriptifs, estimatifs, et études sur des croquis ou esquisses feront partie de ses différentes tâches. Après quelques années d'expérience, il pourra évoluer vers la qualification de maître ouvrier et assurer la fonction de chef d'équipe.

Admission

3ème Pré. Prof.

CAP *

3ème générale

Autres parcours *

BAC PRO en 3 ans
Technicien d'études du bâtiment
option B: assistant en architecture

Domaine professionnel, scientifique et technologique

Mathématiques et Sciences Physiques, Technologie et atelier, Gestion
Accompagnement, Prévention Santé Environnement

Expression et ouverture sur le monde

Français, Anglais, Histoire - Géographie, Education Civique, Juridique et Sociale, Arts appliqués, Education Physique et Sportive.

Enseignement

	2nde	1ère	Term.
Général	17 h	17 h	17 h
Professionnel	14 h	14 h	14 h

Période de formation en milieu professionnel:

22 semaines sur un cycle de 3 ans.

Délivrance du diplôme

Contrôle en cours de formation
Contrôle ponctuel
Certification intermédiaire BEP

Et après

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Les assistants en architecture exercent principalement leur activité dans les entreprises d'architecture et de maîtrise d'oeuvre en construction, rénovation et réhabilitation d'ouvrages du bâtiment, mais ils peuvent également travailler pour les collectivités territoriales, les grands groupes publics ou privés, les entreprises du paysage ou les architectes d'intérieur.

Avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable
BTS Agencement de l'environnement architectural
BTS Bâtiment
BTS Etude et économie de la construction

* après la seconde ou autres parcours consultez nous